

PRÉFET DU VAR

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

**Affaire suivie par :**  
Christine KFOURN  
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : [christine.kfourn@var.gouv.fr](mailto:christine.kfourn@var.gouv.fr)

Toulon, le 25 février 2021

**M. le Maire  
de la  
Commune de VINS sur CARAMY**

**Hôtel de Ville  
Place de l'Eglise  
83170 VINS sur CARAMY**

Lettre en recommandé avec AR 1A 185 129 0178 4

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le dossier sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque, soumis à autorisation de défrichement, situé sur votre commune (lieu-dit SIGMORE ; LES PLAINES ; LA PLAINE).

Le dossier ci-joint ( Clé USB) comprend :

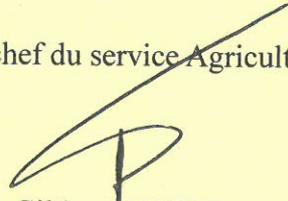
- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- un résumé Non Technique de l'Etude d'impact sur l'environnement
- l'étude d'impact sur l'environnement comprenant un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
- un volet paysager et patrimonial de l'Etude d'impact sur l'environnement

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de votre commune interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER